

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 05 Avril (05/04/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme DAMIANI), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Gérard VALLES (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CAVALIE est nommée secrétaire de séance.



**24- 05 Avril 2012**

**INDEMNITES DE RESPONSABILITE – REGISSEURS DE RECETTES ET  
REGISSEURS D'AVANCES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Vu** la délibération en date du 28 juillet 2011 fixant le taux des indemnités de responsabilité des régisseurs,

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

**Considérant** la responsabilité incombant aux régisseurs et éventuellement aux mandataires suppléants,

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des régies communales existantes,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser aux régisseurs d'avances, aux régisseurs de recettes et éventuellement aux mandataires suppléants une indemnité de responsabilité au taux maximum prévue par l'arrêté ministériel en vigueur pour les régies suivantes :

- Régie de recettes Affaires culturelles
- Régie de recettes Droit de place
- Régie de recettes Gens du voyage
- Régie de recettes Bibliothèque municipale
- Régie de recettes Co-voiturons sur le pouce
- Régie de recettes Centre de loisirs
- Régie de recettes Cantine et Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
- Régie de recettes Location de salles
- Régie de collecte des horodateurs
- Régie d'avances Service enfance.

Pour copie conforme

Moissac le 06 Avril 2012

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :